Gouvernement du Québec

Décret 1708-2024, 27 novembre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec au Sommet 2024 du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2024

ATTENDU QUE le Sommet 2024 du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle se tiendra à Belgrade, en Serbie, les 3 et 4 décembre 2024;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE la délégation officielle du Québec au Sommet 2024 du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2024, soit composée de madame Angelica Biard, attachée aux Affaires multilatérales, Délégation aux affaires Francophones et Multilatérales;

QUE cette délégation officielle soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84583

© Éditeur officiel du Québec, 2024